



Schéma départemental de développement de la lecture publique 2022 - 2027

Direction de la Culture
et du Patrimoine culturel

cotesdarmor.fr   

Côtes d'Armor
le Département 

Introduction

Le soutien à la lecture publique constitue une compétence obligatoire des Départements depuis les lois de décentralisation de 1986. Cette compétence obligatoire des Départements en matière de développement de la lecture publique est affirmée dans la loi n°2021 – 1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Ladite loi précise les missions des bibliothèques départementales comme étant celles de renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs; de favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements; de proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public; de contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements; d'élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale.

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor s'est engagé en faveur de la création et du développement des bibliothèques sur le territoire costarmoricain, avec une volonté forte de rendre la lecture accessible au plus grand nombre. La politique de lecture publique constitue en effet la base de l'ensemble des politiques culturelles. Si le Département des Côtes d'Armor a soutenu, à travers l'action de la Bibliothèque des Côtes d'Armor (BCA), la construction du premier réseau culturel de proximité que constituent les bibliothèques, le réseau de lecture publique en Côtes d'Armor reste aujourd'hui inégal et inachevé.

À l'heure où la BCA célèbre quarante années de fonctionnement, le Département des Côtes d'Armor a souhaité engager la formulation d'un premier schéma départemental de développement de la lecture publique. L'ambition de ce premier schéma départemental de développement de la lecture publique est d'infléchir une organisation territoriale de la lecture publique, de réaliser le maillage territorial à l'échelle communale et intercommunale en matière de lecture publique et d'accompagner le positionnement des bibliothèques à la croisée des enjeux culturels, scientifiques, éducatifs, sociaux, numériques et environnementaux, afin d'en faire des bibliothèques inclusives pour tous les Costarmoricains et toutes les Costarmoricaines.

Avec l'élaboration de son premier schéma départemental de développement de la lecture publique, le Conseil départemental des Côtes d'Armor affirme sa volonté d'inscrire la lecture publique comme l'un des facteurs majeurs de développement des territoires et confirme le rôle moteur de la BCA pour sa mise en œuvre.

Sommaire

I – UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE POUR L'ÉLABORATION DU PREMIER SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE.....	4
II – LE RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC EXTERNE.....	5
1. Des pratiques culturelles en évolution.....	5
2. Une couverture territoriale disparate.....	5
3. Une sous-professionnalisation endémique, une amplitude horaire faible.....	6
III – LE SERVICE DE LA BCA : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC INTERNE.....	7
1. L'activité de la BCA.....	7
2. Les moyens de la BCA.....	8
IV – L'AMBITION ET LES VALEURS DU PREMIER SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE.....	9
V – LES AXES PRIORITAIRES ET LES ACTIONS DU PREMIER SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE.....	10
VI – CALENDRIER, SUIVI ET ÉVALUATION.....	24
VII – ANNEXES.....	25
Annexe 1 - Carte communale du réseau départemental de lecture publique.....	26
Annexe 2 - Carte intercommunale du réseau départemental de lecture publique.....	27
Annexe 3 - Typologie des bibliothèques.....	28
Annexe 4 - Calendrier de mise en œuvre.....	29
Annexe 5 - Plan de suivi-évaluation.....	33

I – Une démarche participative pour l'élaboration du premier schéma départemental de développement de la lecture publique

La démarche a été pilotée par la BCA avec l'accompagnement du service d'appui au pilotage du Département. La direction de la Culture et du Patrimoine Culturel s'est fortement impliquée tout au long de la démarche en validant ses jalons et livrables principaux. Enfin, un comité de pilotage, présidé par le Vice-Président à la Culture et aux Cultures de Bretagne, incluant des élu·es de la commission Citoyenneté, la direction générale du Département et la DRAC Bretagne, a suivi l'ensemble de la démarche.

La démarche s'est déclinée de septembre 2020 à juin 2022 selon deux phases. Une première phase a consisté à dresser un état des lieux de la lecture publique en Côtes d'Armor et un diagnostic du service de la BCA. Ce diagnostic a été mené en interne par l'encadrement de la BCA de septembre à décembre 2020. Ces éléments de bilan ont été partagés au sein du Département, notamment auprès de l'équipe de la BCA, de la direction générale et du comité de pilotage de la démarche.

En réponse aux conclusions du diagnostic, un processus de consultation, mené durant l'année 2021, en externe, auprès des bibliothèques départementales à l'échelon national, des bibliothèques et réseaux intercommunaux de lecture publique sur les territoires des 8 intercommunalités costarmoricaines et, en interne, auprès de l'équipe de la BCA, de l'ensemble des directions et des Maisons du Département, a permis de définir les axes stratégiques, opérationnels et les actions du premier schéma départemental de développement de la lecture publique en Côtes d'Armor.

Ont ainsi contribué à l'élaboration de ce schéma les parties prenantes suivantes :

- L'équipe de la BCA,
- Les professionnels et collaborateurs occasionnels des bibliothèques du réseau départemental,
- Les directions des bibliothèques départementales de Loire-Atlantique, de Vendée, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et de la Meuse,
- La conseillère Livre et Lecture de la DRAC Bretagne,
- Les conseillers départementaux,
- L'équipe de l'antenne de langue bretonne de Cavan,
- Les directions et Maisons du Département.

Au total, ont été menés :

- 8 ateliers collaboratifs avec les partenaires externes,
- 17 ateliers collaboratifs avec l'équipe de la BCA,
- 1 atelier collaboratif avec les directions et les Maisons du Département,
- 2 points d'étape en direction générale,
- 4 comités de pilotage.

Suite au vote dudit schéma par l'assemblée départementale, il sera présenté, lors d'une campagne de communication, aux élus des collectivités, et aux équipes des bibliothèques du réseau départemental. Une attention sera portée à la bonne appropriation du schéma par les élus communaux et intercommunaux de chaque territoire. Le schéma sera par ailleurs publié à l'attention des partenaires, des usagers et des usagères.

II – Le réseau départemental de lecture publique : éléments de diagnostic externe

1. DES PRATIQUES CULTURELLES EN ÉVOLUTION

L'enquête Cinquante ans de pratiques culturelles en France¹, publiée par le Ministère de la Culture en 2020, fait état d'une érosion de certaines activités culturelles, parmi lesquelles la lecture, l'écoute de musique classique et la fréquentation de sites patrimoniaux. Cependant, les pratiques culturelles se diversifient. Ainsi, les pratiques culturelles numériques se développent et l'attractivité des équipements de proximité se renforce. Les bibliothèques se positionnent aujourd'hui, plus que jamais, comme constitutives du premier réseau culturel de proximité des Français et des Françaises. A l'heure de l'hybridation des pratiques et des équipements culturels, elles forment des lieux de convergence sociale et citoyenne et concourent de manière majeure au développement des territoires.

2. UNE COUVERTURE TERRITORIALE DISPARATE

Constitué de 248 bibliothèques², le réseau de lecture publique soutenu par la BCA est vaste. Cependant, le maillage territorial s'avère inachevé et inégal, puisque certaines communes des Côtes d'Armor ne disposent pas d'une bibliothèque. De plus, 33% des bibliothèques du réseau départemental ne sont pas dotés d'un système informatisé de gestion³. Évaluées à l'échelle communale, les collections sont numériquement encore insuffisantes et d'importants efforts en faveur des budgets d'acquisition restent à accomplir de la part des communes.

Si l'analyse porte sur le développement de la lecture publique à l'échelle intercommunale, il est globalement constaté que l'existence d'un réseau intercommunal de lecture publique sur un territoire permet d'accroître l'offre documentaire et de services de lecture publique en direction de la population. La prise de compétence de coordination d'un réseau intercommunal de lecture publique concerne 4 EPCI. En effet, il existe des réseaux intercommunaux de lecture publique coordonnés (sans transfert d'équipement ni de personnel vers les EPCI) sur les territoires de Lamballe Terre et Mer, Dinan Agglomération, Loudéac Communauté Bretagne Centre et Saint-Brieuc Armor Agglomération⁴.

15,4% des Costarmoricains et des Costarmoricaines sont inscrits⁵ dans les bibliothèques du réseau départemental. La fréquentation des bibliothèques des Côtes d'Armor s'avère légèrement inférieure à la moyenne nationale (16%)⁶. Toutefois, le réseau départemental de lecture publique présente d'importantes disparités entre points lecture et bibliothèques développées. Celles-ci maillent les principaux pôles urbains tandis que les points lecture et les bibliothèques qui sont peu développées se répartissent sur les poches de précarité existantes sur le territoire costarmoricain⁷. D'importantes zones blanches, non maillées en bibliothèques, subsistent sur le territoire.

1. Enquête Cinquante ans de pratiques culturelles en France, Ministère de la Culture, 2020 : <https://bit.ly/3TQvokA>

2. Voir carte communale du réseau départemental de lecture publique en annexe 1.

3. Données 2020 issues de l'enquête sur les bibliothèques municipales conduite par le Ministère de la Culture : <https://bit.ly/3h5XUQw>

4. Voir carte intercommunale du réseau départemental de lecture publique en annexe 2.

5. Données 2020 issues de l'enquête sur les bibliothèques municipales conduite par le Ministère de la Culture : <https://bit.ly/3h5XUQw>

6. Enquête sur les publics et les usages des bibliothèques municipales, Ministère de la Culture, 2016 : <https://bit.ly/3QgHK2A>

7. Diagnostic du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Côtes d'Armor, Département des Côtes d'Armor, 2017 : <https://bit.ly/3ex2Yw5>



3. UNE SOUS-PROFESSIONNALISATION ENDÉMIQUE, UNE AMPLITUDE HORAIRE FAIBLE

Le fonctionnement du réseau départemental de lecture publique repose de manière importante sur les bénévoles. Les bénévoles constituent 81,5 % des équipes des bibliothèques costarmoricaines⁸. 60 % des bibliothèques costarmoricaines n'existent que par cet engagement citoyen. Toutefois, le temps disponible, le vieillissement et le non-renouvellement des personnes bénévoles ne permet pas d'assurer la continuité du service public, le développement des services, notamment numériques, et l'amplitude d'ouverture que la population est en droit d'attendre d'une bibliothèque aujourd'hui.

La présence d'un personnel salarié en bibliothèque est essentielle pour le fonctionnement d'une bibliothèque : le Ministère de la Culture préconise un ratio d'un emploi à temps plein pour 2 000 habitants. Seules 18,5 % de l'ensemble des bibliothèques costarmoricaines atteignent ce ratio d'emploi salarié recommandé⁹.

Enfin, en matière d'amplitude horaire d'ouverture, les bibliothèques des Côtes d'Armor ouvrent globalement 8,6 heures hebdomadaires, soit 4 heures de moins que la moyenne nationale¹⁰. L'amplitude des horaires d'ouverture aux publics constitue un indicateur important de la dynamique des bibliothèques ainsi que de la performance du service rendu aux usagers et aux usagères.

8. Données 2020 issues de l'enquête sur les bibliothèques municipales conduite par le Ministère de la Culture : <https://bit.ly/3h5XUQw>

9. Données 2020 issues de l'enquête sur les bibliothèques municipales conduite par le Ministère de la Culture : <https://bit.ly/3h5XUQw>

10. Données 2020 issues de l'enquête sur les bibliothèques municipales conduite par le Ministère de la Culture : <https://bit.ly/3h5XUQw>

III – LE SERVICE DE LA BCA : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC INTERNE

1. L'ACTIVITÉ DE LA BCA

Créée en 1982, la BCA a vu ses services s'étoffer et s'adapter suivant l'évolution des pratiques culturelles. Au cours de la dernière décennie, l'offre de la BCA s'est considérablement élargie et diversifiée. A travers une desserte documentaire à canaux multiples (échange de documents via passage bi-annuel de bibliobus, livraison de réservations via navettes mensuelles, choix de documents sur place) et nivelée selon la classification des bibliothèques, la BCA a prêté 177 185 documents en 2019¹¹ aux 248 bibliothèques costarmoricaines de son réseau. Elle se positionne ainsi en partenaire majeur des bibliothèques du territoire départemental dont les collections sont composées d'une part significative de documents de la BCA. Cependant, les conventions avec les collectivités de ces bibliothèques, signées il y a près de vingt ans, sont datées. Il apparaît nécessaire de les renouveler.

L'activité de la BCA s'est par ailleurs étendue à de nouveaux champs d'intervention dont, entre autres, l'accompagnement de la mise en réseau des bibliothèques, la montée en charge des services d'ingénierie, le déploiement d'une offre numérique à travers un portail de ressources en ligne, le pilotage du prix Louis Guilloux ou encore l'instruction des demandes d'aide aux manifestations littéraires.

La BCA dispose aujourd'hui d'un portail internet mettant à disposition des outils pour appuyer les équipes des bibliothèques et un catalogue en ligne. Par ailleurs, sur un portail dédié, une offre de ressources numériques en ligne (livres, presse, films, logiciels d'autoformation, musique) est proposée gratuitement à toutes les Costarmoricaines et tous les Costarmoricains inscrits dans l'une des bibliothèques du réseau départemental. Le nombre d'utilisateurs et d'utilisatrices des ressources numériques est en progression constante depuis 2015 avec 5817 utilisateurs et utilisatrices en 2020, issus de 152 bibliothèques du réseau, soit +49 % d'utilisateurs et d'utilisatrices durant l'année particulière de 2020. De plus, de nombreuses actions en faveur de l'inclusion numérique et de la diffusion de la culture digitale sont menées par la BCA, et ce en vue d'un élargissement des publics. La BCA dispose d'un parc de matériel numérique important qui est prêté aux bibliothèques du réseau départemental. La demande en matière de ressources et de médiation numérique étant en augmentation, il semble nécessaire de renforcer cette mission au sein de la BCA.

Chaque semestre, la BCA propose un catalogue de formation aux équipes du réseau départemental, et parfois aux élus. Ces formations permettent la montée en compétences des équipes des bibliothèques sur le territoire départemental, conformément aux évolutions du métier et des pratiques culturelles. Dans un souci de proximité, ces formations sont décentralisées, organisées dans l'ensemble du département. En 2019¹², 657 stagiaires ont été accueillis en formation. Cette mission de formation prenant une ampleur accrue avec les évolutions du métier, il semble nécessaire d'en optimiser l'organisation.

La BCA soutient l'action culturelle dans les bibliothèques du réseau départemental en réalisant annuellement plus de 250 prêts d'outils d'animation (expositions, valises thématiques)¹³, en accompagnant les bibliothèques à l'organisation de petites formes de médiation du livre et en pilotant des actions en direction des publics éloignés du livre et de la lecture (Contrat Départemental Lecture Itinérance, Prix Facile à Lire, acquisition de fonds et de ressources adaptées, formations spécifiques, actions ponctuelles fléchées pour la jeunesse). Ces actions encouragent l'élargissement des publics dans les bibliothèques costarmoricaines et méritent d'être aujourd'hui structurées, pérennisées et visibles.

La BCA déploie une expertise à deux niveaux pour les 248 bibliothèques du réseau départemental. Cette expertise accompagne l'évolution et la modernisation des bibliothèques. Un premier niveau d'expertise, adressée aux équipes des bibliothèques, est destiné à appuyer le fonctionnement des bibliothèques

11. Les années 2020 et 2021 n'étant pas représentatives pour certaines activités de la BCA du fait de la crise sanitaire, les données 2019 sont ici exposées.

12. Les années 2020 et 2021 n'étant pas représentatives pour certaines activités de la BCA du fait de la crise sanitaire, les données 2019 sont ici exposées.

(action culturelle, développement et valorisation des collections, accompagnement de projets à destination des publics spécifiques, médiation numérique). Un second niveau, davantage adressé aux élus et équipes de direction générale des collectivités, est déployé dans le cadre de projets spécifiques de construction, de rénovation ou d'aménagement de bibliothèques. La demande en matière d'expertise territoriale en matière de lecture publique augmentant de manière significative avec la mise en réseau intercommunal de bibliothèques, la conduite de démarches participatives en bibliothèque et l'évolution des bibliothèques vers des lieux de convergence culturelle, scientifique, éducative et sociale, il semble nécessaire de doter le service de compétences nouvelles.

La BCA gère une coopérative de fournitures administratives acquises par le Département qui sont revendues aux bibliothèques du réseau départemental. Cette activité de la BCA est tout à fait originale dans le paysage des bibliothèques départementales en France et ne correspond plus aujourd'hui au mandat premier des bibliothèques départementales, au sens de la loi du 21 décembre 2021, qui se concentre sur le développement de la lecture publique sur le territoire départemental. Le présent schéma acte ainsi l'arrêt de la gestion d'une coopérative de fournitures administratives.



2. LES MOYENS DE LA BCA

L'équipe de la BCA est composée de 22 agents. Elle dispose de 2 agents de catégorie A, de 8 agents de catégorie B et de 12 agents de catégorie C.

Le parc de véhicules de la BCA est composé de 3 bibliobus et de 6 utilitaires. Les 3 bibliobus sont en fin de vie. L'un d'eux, dénué de ceintures de sécurité, a été retiré de la circulation. Le parc de véhicules de la BCA nécessite d'être adapté, et ce en fonction des choix stratégiques de desserte documentaire qui seront opérés dans le cadre de la mise en œuvre du présent schéma.

Le site principal de la BCA à Plérin, tourné prioritairement vers le stockage de collections, est daté et présente d'importantes problématiques bâtementaires. Il rend difficile la valorisation des collections, l'accès au matériel d'animation (stocké en hauteur en sous-sol) et la médiation autour du matériel numérique. Le bâtiment est par ailleurs inadapté à l'accueil des bibliothèques du territoire pour du prêt de documents sur place.

Enfin, la BCA possède une antenne de langue bretonne à Cavan en régie indirecte par l'association Ti Ar Vro. La visibilité de cette antenne ouverte au public et son articulation au site principal de Plérin méritent d'être renforcées.

13. Les années 2020 et 2021 n'étant pas représentatives pour certaines activités de la BCA du fait de la crise sanitaire, les données 2019 sont ici exposées.

IV – L'AMBITION ET LES VALEURS DU PREMIER SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

En vue de s'adapter à l'évolution des pratiques culturelles et de tirer les leçons de quarante années de fonctionnement de la BCA, l'ambition de ce premier schéma départemental de développement de la lecture publique est d'infléchir une organisation territoriale de la lecture publique, de réaliser le maillage territorial à l'échelle communale et intercommunale en matière de lecture publique et d'accompagner le positionnement des bibliothèques à la croisée des enjeux culturels, scientifiques, éducatifs, sociaux, numériques et environnementaux, afin d'en faire des bibliothèques inclusives pour toutes les Costarmoricaines et tous les Costarmoricains.

Quatre valeurs transversales fondent le Schéma départemental de développement de la lecture publique.

<p style="text-align: center;">1. Proximité</p>	<p>L'action départementale en matière de lecture publique place les usagers et les usagères au centre de ses services, au plus près des territoires communaux et intercommunaux, et prend en compte leurs besoins spécifiques.</p>
<p style="text-align: center;">2. Complémentarité</p>	<p>L'action départementale en matière de lecture publique s'inscrit en complémentarité des politiques de lecture publique des territoires communaux et intercommunaux.</p>
<p style="text-align: center;">3. Participation</p>	<p>L'action départementale en matière de lecture publique promeut la participation, l'intelligence collective et la co-construction des stratégies d'intervention avec les usagers et les usagères des territoires communaux et intercommunaux.</p>
<p style="text-align: center;">4. Qualité environnementale</p>	<p>L'action départementale en matière de lecture publique priorise les stratégies d'intervention à faible impact environnemental.</p>

V – LES AXES PRIORITAIRES ET LES ACTIONS DU PREMIER SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Cinq axes prioritaires constituent le cœur du Schéma départemental de développement de la lecture publique.

AXE STRATÉGIQUE 1

FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA PROFESSIONNALISATION ET LA MODERNISATION DES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL

L'enjeu de la professionnalisation des équipes des bibliothèques du réseau départemental est prégnant et constitue un levier à l'évolution de ces équipements en Côtes d'Armor. La structuration du réseau départemental et la mise en place de bibliothèques structurantes, dans une logique d'aménagement du territoire faisant levier sur les opportunités de mutualisation, doivent être poursuivies. La politique de lecture publique du Département doit accompagner en formation et en ingénierie les équipes des bibliothèques, les projets et le positionnement stratégique des bibliothèques costarmoricaines, à la croisée des enjeux culturels, scientifiques, éducatifs et sociaux, et ce dans le contexte de la réforme territoriale, de l'innovation sociale, de la révolution numérique et de l'évolution des pratiques culturelles.

AXE OPÉRATIONNEL 1.1

IMPULSER UNE REQUALIFICATION TERRITORIALE DES BIBLIOTHÈQUES

80 % des communes du département des Côtes d'Armor n'offrent pas d'accès à un service de lecture publique d'un niveau satisfaisant en matière d'horaires d'ouverture, de personnel des bibliothèques, de collections et de surface disponible pour le déploiement des services rendus à l'utilisateur¹⁴. Or, les bibliothèques constituent les premiers équipements culturels de proximité, et souvent, en milieu rural, l'unique lieu culturel. Dans ce contexte, il apparaît primordial de renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs¹⁵.

ACTION 1.1.1 ÉTABLIR DE NOUVELLES CONVENTIONS PARTENARIALES

La BCA proposera de nouvelles conventions partenariales entre le Conseil Départemental et les communes qui permettront de définir le niveau de service départemental pour chaque établissement. Les conventions intégreront les critères nationaux de la typologie des bibliothèques établie par l'Association des Bibliothécaires Départementaux et adoptée par le Ministère de la Culture¹⁶. Les critères intégrés aux conventions partenariales seront automatiquement adaptés en cas d'évolution de la typologie des bibliothèques nationalement admise. Les bibliothèques de type B1, B2, B3 et B4¹⁷ des communes de moins de 10 000 habitants et les bibliothèques « têtes de réseau » intercommunales seront intégrées au réseau départemental. Les bibliothèques de type B5 disposeront de deux années de transition pour se conformer à un niveau B4. Les bibliothèques associatives seront intégrées au réseau à la condition qu'elles fassent l'objet d'un conventionnement avec la commune. L'enquête annuelle sur les bibliothèques municipales publiée par le Ministère de la Culture¹⁸ sera coordonnée par la BCA. Une évaluation approfondie de chaque bibliothèque sera menée par la BCA toutes les trois années, et ce sur base des critères nationaux de la typologie des bibliothèques et en lien avec les conventions partenariales.

14. Données 2020 issues de l'enquête sur les bibliothèques municipales conduite par le Ministère de la Culture : <https://bit.ly/3h5XUQw>

15. Loi n°2021 – 1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, article 10

16. Voir Modalités de calcul de la typologie des bibliothèques (Annexe 1)

17. Voir typologie du Ministère de la Culture : <https://bit.ly/3KPC6mZ>

18. Voir dispositif d'enquête sur les bibliothèques municipales du Ministère de la Culture : <https://bit.ly/3qjJQV6>

<p>ACTION 1.1.2 DÉVELOPPER ET DÉPLOYER UNE OFFRE D'INGÉNIERIE TERRITORIALE À DESTINATION DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES</p>	<p>La BCA formalisera, diffusera et déploiera une offre d'ingénierie en matière de développement des bibliothèques communales qui pourra inclure le diagnostic de bibliothèque, l'accompagnement à la rédaction de projet culturel de type Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES)¹⁹, l'accompagnement au projet de médiathèque, l'accompagnement à la démarche participative en bibliothèque, la recherche de subventions, la négociation et la communication avec les élus, l'appui au recrutement de professionnels, l'appui au montage de partenariat, l'évaluation de la politique communale de lecture publique et la veille juridique. En complément de cette offre d'ingénierie dédiée au développement des bibliothèques communales, la BCA proposera une offre d'ingénierie territoriale en matière de lecture publique sur les thématiques suivantes : ingénierie des collections, ingénierie en informatique documentaire, ingénierie culturelle, ingénierie sociale, ingénierie numérique et ingénierie accessibilité. Des rencontres de secteur par territoire seront organisées avec les élus et les personnels des bibliothèques. Enfin, des outils de gestion de projet seront établis et mis en œuvre.</p>
<p>ACTION 1.1.3 FINANCER DES PROJETS DE BIBLIOTHÈQUES ET DE MÉDIATHÈQUES VIA LE DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DES CONTRATS DE TERRITOIRE²⁰</p>	<p>Des aides financières pourront être mises à disposition par le Conseil départemental pour financer des projets de bibliothèques et de médiathèques. En synergie avec la DRAC Bretagne, le Département des Côtes d'Armor formalisera les conditions d'éligibilité aux aides financières départementales pour la construction d'une médiathèque ou l'extension d'une bibliothèque municipale sous trois conditions : surface supérieure à 100m² ; élaboration d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social pour la bibliothèque financée ; conditions de fonctionnement satisfaisantes (selon la typologie nationale des bibliothèques: ratio d'un emploi qualifié à temps plein pour 2000 habitants et 2 euros par habitant de crédits d'acquisition pour la bibliothèque). Le projet devra s'insérer dans un réseau communautaire de lecture publique s'il en existe un sur le territoire concerné, respecter les normes d'accessibilité et démontrer une qualité environnementale. Par ailleurs, le Département des Côtes d'Armor formalisera et alignera avec la DRAC Bretagne les conditions d'éligibilité au financement de l'informatisation d'une bibliothèque municipale via les Contrats de Territoire. Les conditions d'éligibilité seront automatiquement adaptées en cas d'évolution des conditions d'éligibilité de la DRAC Bretagne pour ce type de projet. En transversalité avec les services du Département, la BCA sera associée à l'instruction technique des dossiers de demande de financement.</p>

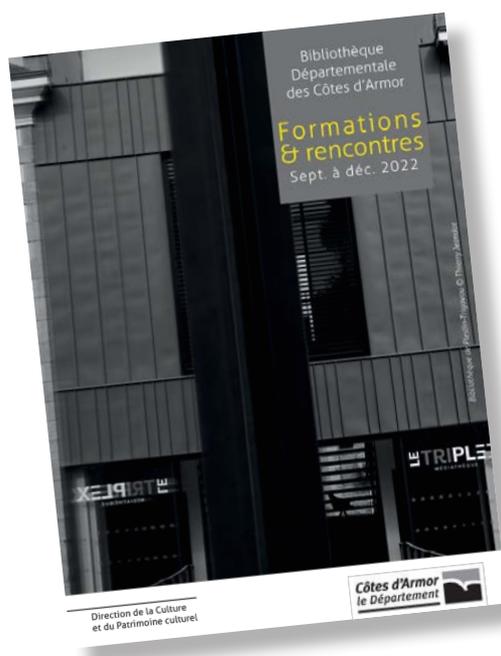
19. Voir méthodologie du Ministère de la Culture : <https://bit.ly/3AY3sTg>

20. Voir dispositif du Département des Côtes d'Armor : <https://bit.ly/3Rqdu6P>

AXE OPÉRATIONNEL 1.2 ACCOMPAGNER LA PROFESSIONNALISATION DU RÉSEAU

80 % des bibliothèques costarmoricaines ne disposent pas de personnel qualifié et 60 % d'entre elles n'existent que par l'engagement de bénévoles, dits collaborateurs occasionnels²¹. Dans ce contexte, il apparaît primordial de contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements²².

<p>ACTION 1.2.1 RENFORCER ET DÉPLOYER L'OFFRE DE FORMATION À DESTINATION DES ÉLUS, DES PROFESSIONNELS ET DES COLLABORATEURS OCCASIONNELS DES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL</p>	<p>La BCA évaluera les besoins de formation des équipes des bibliothèques du réseau en matière de lecture publique et proposera un catalogue annuel de formation en fonction des besoins de formation identifiés. Ce catalogue sera conçu en complémentarité avec les acteurs territoriaux de la formation (CNFPT, Livre et Lecture en Bretagne, Centre de Formation aux Carrières des Bibliothèques, Association des Bibliothèques de France). Les formations seront délocalisées autant que possible sur les territoires. Par ailleurs, la BCA identifiera les besoins de formation des élus en matière de lecture publique et leur proposera un catalogue de formation. Une journée professionnelle « les Assises départementales de la lecture publique » pourrait être organisée annuellement à destination des élus, des professionnels et des collaborateurs occasionnels de la lecture publique en Côtes d'Armor. Enfin, la BCA pilotera des outils innovants de formation à destination des élus, des professionnels et des collaborateurs occasionnels du réseau départemental, tels que des groupes de codéveloppement, des stages en immersion, des visites apprenantes et des cours en ligne.</p>
<p>ACTION 1.2.2 ACCOMPAGNER LA TRANSITION DU BÉNÉVOLAT VERS UN ENGAGEMENT CITOYEN EN BIBLIOTHÈQUES VIA LE DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DU PASS'ENGAGEMENT²³ ET UNE CHARTE DE L'ENGAGEMENT CITOYEN</p>	<p>En transversalité avec les services du Département, la BCA accompagnera le développement du Pass'Engagement dans les bibliothèques ne disposant pas de professionnel. La BCA développera une offre de formation à destination des jeunes engagés dans le dispositif du Pass'Engagement en bibliothèque. Enfin, une Charte de l'engagement citoyen en bibliothèque sera établie par la BCA et jointe aux conventions partenariales signées entre le Conseil départemental et les collectivités du réseau départemental.</p>



21. Données 2020 issues de l'enquête sur les bibliothèques municipales conduite par le Ministère de la Culture : <https://bit.ly/3h5XUQw>

22. Loi n°2021 – 1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, article 10 : <https://bit.ly/3wZHmig>

23. Voir dispositif du Département des Côtes d'Armor : <https://bit.ly/3x2m08A>

AXE STRATÉGIQUE 2 RENFORCER ET ADAPTER LES COLLECTIONS ET LEUR DIFFUSION AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Si les missions des bibliothèques départementales se diversifient, les collections restent au cœur de leur offre de service. Pour être attractives, ces collections doivent être renouvelées, mises en valeur et adaptées aux bibliothèques du territoire à desservir. Les bibliothèques hors des réseaux intercommunaux restent encore dépendantes des collections de la BCA. Par ailleurs, la mise en réseau intercommunal des bibliothèques vient accroître l'offre documentaire intercommunale pour les bibliothèques appartenant à ces réseaux. Une offre documentaire, assortie de conseil en ingénierie documentaire, adaptée aux besoins du territoire, doit être maintenue. La diffusion et la desserte des collections doivent se positionner en réponse aux besoins du territoire en matière d'apport documentaire.

AXE OPÉRATIONNEL 2.1 MAINTENIR UNE OFFRE DOCUMENTAIRE ADAPTÉE AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Les bibliothèques du réseau départemental de lecture publique prêtent en moyenne 5,5 documents par habitant alors qu'elles n'en détiennent en propre que 3,4. Elles dépendent ainsi des collections départementales de manière significative. Dans ce contexte, il apparaît primordial de proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales [...] ²⁴. Les collections départementales incluent les collections physiques et numériques de documents, mais également un fonds local breton et un fonds théâtre à rayonnement départemental. Leur valorisation constitue aujourd'hui un enjeu afin que les bibliothèques du réseau départemental s'en emparent.

<p>ACTION 2.1.1 ÉVALUER LES COLLECTIONS DÉPARTEMENTALES DE LECTURE PUBLIQUE</p>	<p>La BCA conduira un désherbage des collections documentaires départementales, un diagnostic des besoins documentaires sur le territoire départemental, un diagnostic des fonds documentaires de la BCA et un parangonnage auprès des autres départements. Les collections physiques et numériques seront concernées par cette évaluation. Il s'agira ensuite de croiser les données issues du réseau, des collections de la BCA et de l'échelon national afin de dresser un état des lieux des collections départementales.</p>
<p>ACTION 2.1.2 DÉFINIR, FORMALISER ET METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE DÉPARTEMENTALE</p>	<p>Sur base de l'évaluation des collections départementales et de celles du réseau départemental, la BCA conduira une démarche participative de conception d'une politique documentaire à l'échelle départementale et formalisera un document de politique documentaire. Une attention spécifique sera portée à la concertation avec les bibliothèques et réseaux intercommunaux de lecture publique du réseau départemental en matière d'acquisitions, à l'intégration du numérique dans la politique documentaire globale, au traitement des collections musicales et au rééquilibrage des budgets d'acquisition en fonction des besoins documentaires identifiés et des publics prioritaires. La politique documentaire intégrera la valorisation des collections, notamment du fonds local breton implanté dans l'antenne de langue bretonne à Cavan et du fonds théâtre positionné au sein du Centre de documentation de la Villa Carmélie à Saint-Brieuc.</p>

24. Loi n°2021 – 1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, article 10 : <https://bit.ly/3RDe2ps>

AXE OPÉRATIONNEL 2.2 ADAPTER LE SYSTÈME DE DIFFUSION DES COLLECTIONS AUX BESOINS DU TERRITOIRE	
<p>La desserte documentaire départementale s'opère aujourd'hui à travers des tournées de bibliobus, de vidéomusibus et des circuits de navettes mensuelles de réservations. Les bibliobus et vidéomusibus étant des véhicules vieillissants, les besoins en apport documentaire évoluant avec la mise en réseau des bibliothèques, la croissance des réservations en ligne et l'expérimentation du choix de documents sur le site de la BCA, il convient d'interroger les modalités de desserte documentaire sur le territoire départemental afin de proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales [...] ²⁵ de manière adaptée au territoire départemental.</p>	
<p>ACTION 2.2.1 ÉVALUER LA DESSERTE DOCUMENTAIRE DÉPARTEMENTALE</p>	<p>La BCA conduira un diagnostic des modes de desserte existants sur le territoire départemental et des besoins du territoire en matière d'apport documentaire, un bilan carbone de la desserte documentaire départementale et un parangonnage auprès des autres départements. Il s'agira ensuite de croiser les données issues du réseau départemental, du bilan carbone et de l'échelon national afin de dresser un état des lieux de la desserte documentaire départementale.</p>
<p>ACTION 2.2.2 DÉFINIR, FORMALISER ET METTRE EN ŒUVRE UNE DESSERTE DOCUMENTAIRE DÉPARTEMENTALE RENOUVELÉE</p>	<p>Sur base de l'évaluation de la desserte documentaire départementale, la BCA conduira une démarche participative de conception d'une desserte documentaire à l'échelle départementale et formalisera le système de desserte documentaire. Les modalités d'emprunt et d'échanges de documents, les conditions d'accès au service de prêt et les niveaux de desserte, en fonction de la classification des bibliothèques selon la typologie nationale, seront détaillées. Une attention sera portée à l'éventuelle substitution des bibliobus en fin de vie par une augmentation de la fréquence du service de navette documentaire. La desserte pourra interroger la place des bibliothèques de type B1 et B2 en tant que bibliothèques « têtes de réseau ». La réflexion pourra également interroger la place de l'antenne de Cavan au sein du réseau départemental.</p>
<p>ACTION 2.2.3 RÉAMÉNAGER LES LOCAUX DE LA BCA</p>	<p>Les choix stratégiques de desserte documentaire qui seront opérés dans le cadre de la mise en œuvre du présent schéma induiront une réflexion sur un éventuel projet de réaménagement pour valoriser les collections départementales sur le modèle d'une médiathèque ouverte au public, permettre la démonstration du matériel d'action culturelle et du matériel d'animation numérique, mettre à disposition un studio de médiation numérique, l'ensemble visant à permettre l'accueil des bibliothèques du réseau départemental pour du choix de documents et du déploiement de services d'ingénierie sur site.</p>

25. Loi n°2021 – 1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, article 10 : <https://bit.ly/3RDe2ps>

AXE STRATÉGIQUE 3 INCITER ET SOUTENIR LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX INTERCOMMUNAUX DE LECTURE PUBLIQUE

Le Département a engagé une démarche partenariale avec les intercommunalités costarmoricaines pour le développement de politiques culturelles cohérentes et partagées à l'échelle communautaire, et ce à travers le dispositif des Pactes Culturels de Territoire. En matière de lecture publique, l'échelle intercommunale permet de déployer un niveau de proximité et une offre de service plus développée pour les usagers. La politique de lecture publique du Département doit soutenir le développement des réseaux intercommunaux de lecture publique existants et inciter à la mise en réseaux des bibliothèques sur l'ensemble des territoires intercommunaux du département.

AXE OPÉRATIONNEL 3.1 ACCOMPAGNER LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX INTERCOMMUNAUX DE LECTURE PUBLIQUE

La mise en réseau des bibliothèques permet d'offrir les services d'une grande médiathèque avec les moyens d'une petite bibliothèque. Les bibliothèques travaillant en réseau rendent davantage de services à la population, interviennent au plus près du citoyen, désenclavent les services sur les territoires ayant des enjeux de mobilité, sont plus efficaces, partagent des projets fédérateurs, mutualisent les moyens et les compétences, et renforcent l'image et l'identité des intercommunalités. Dans ce contexte, il apparaît primordial de favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements²⁶ sur le territoire départemental.

<p>ACTION 3.1.1 ÉTABLIR DE NOUVELLES CONVENTIONS PARTENARIALES</p>	<p>La BCA proposera de nouvelles conventions partenariales entre le Conseil Départemental et les intercommunalités qui permettront de définir le niveau de service départemental pour chaque réseau. Le périmètre du partenariat et les services proposés aux réseaux seront complémentaires et formalisés avec chaque EPCI. L'enquête annuelle sur les bibliothèques municipales, incluant les réseaux et les unités de coopération, publiée par le Ministère de la Culture²⁷ sera coordonnée par la BCA. Une évaluation approfondie de chaque réseau sera menée par la BCA toutes les trois années, et ce en lien avec les conventions partenariales.</p>
<p>ACTION 3.1.2 DÉVELOPPER ET DÉPLOYER UNE OFFRE D'INGÉNIEURIE TERRITORIALE À DESTINATION DES RÉSEAUX INTERCOMMUNAUX DE LECTURE PUBLIQUE</p>	<p>La BCA formalisera, diffusera et déploiera une offre d'ingénierie en matière de développement des réseaux intercommunaux de lecture publique qui pourra inclure le diagnostic de mise en réseau, l'accompagnement à la rédaction du schéma intercommunal de développement de la lecture publique, l'accompagnement au projet de réseau, l'accompagnement à la démarche participative en réseau, la recherche de subventions, la négociation et la communication avec les élus, l'appui au recrutement de professionnels, l'appui au montage de partenariat, l'évaluation de la politique intercommunale de lecture publique et la veille juridique. En complément de cette offre d'ingénierie dédiée au développement des réseaux intercommunaux de lecture publique, la BCA proposera une offre d'ingénierie territoriale en matière de lecture publique sur les thématiques suivantes : ingénierie des collections, ingénierie en informatique documentaire, ingénierie de formation, ingénierie culturelle, ingénierie sociale, ingénierie logistique, ingénierie numérique et ingénierie accessibilité. Des rencontres entre réseaux intercommunaux de lecture publique seront organisées avec les élus et les personnels des bibliothèques. Enfin, des outils de gestion de projet seront établis et mis en œuvre.</p>

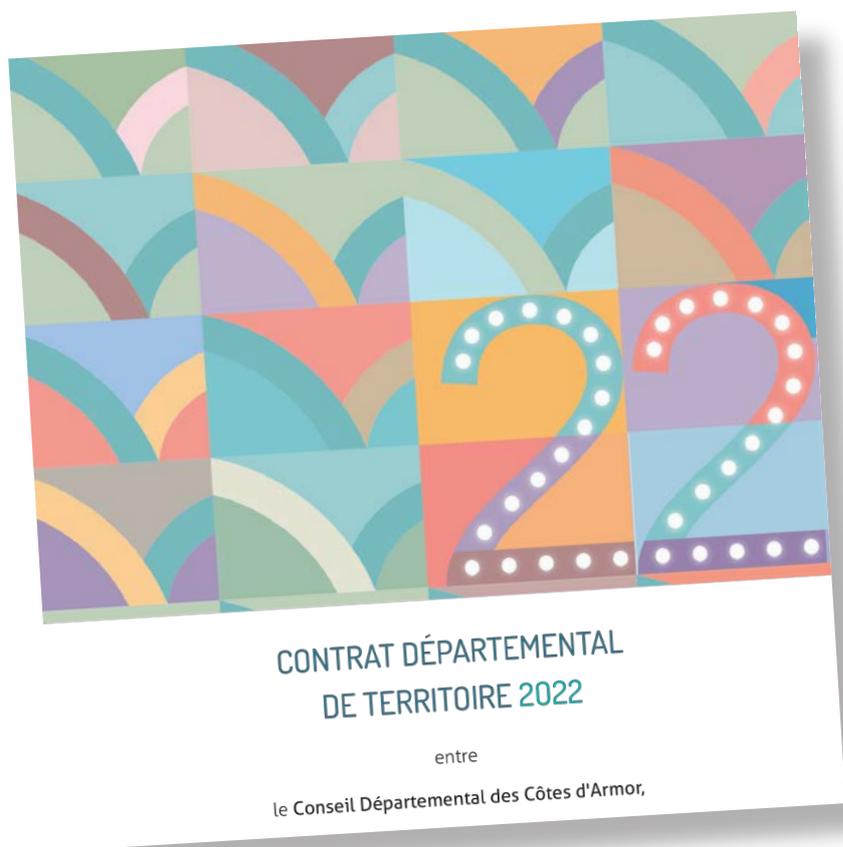
26. Loi n°2021 – 1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, article 10 : <https://bit.ly/3RDe2ps>

27. Voir dispositif d'enquête sur les bibliothèques municipales du Ministère de la Culture : <https://bit.ly/3x2AjVU>

ACTION 3.1.3

FINANCER LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX INTERCOMMUNAUX DE LECTURE PUBLIQUE VIA LES DISPOSITIFS DÉPARTEMENTAUX DES PACTES CULTURELS DE TERRITOIRE ET DES CONTRATS DE TERRITOIRE²⁸

Sur le volet des investissements, par le biais des Contrats de Territoire, des aides financières pourront être votées par le Conseil départemental pour financer la création et le développement des réseaux intercommunaux de lecture publique. Le Département des Côtes d'Armor formalisera et alignera avec la DRAC Bretagne les conditions d'éligibilité au financement pour la construction, l'extension ou l'informatisation d'une bibliothèque intercommunale via les Contrats de Territoire. Le Département des Côtes d'Armor pourra cofinancer, via les Pactes Culturels de Territoire, pendant la durée limitée des Pactes Culturels de Territoire, suivant l'avancement des réseaux et selon les priorités fixées avec chaque intercommunalité, les leviers permettant la création et le développement des réseaux, soit, de manière non cumulative, le diagnostic de mise en réseau, l'accompagnement à la rédaction du schéma intercommunal de lecture publique, la création d'un poste de coordinateur de réseau intercommunal de lecture publique, la création d'un poste de coordinateur de navette documentaire, la création d'un poste de médiateur numérique, un projet d'action culturelle ou un projet de médiation numérique en réseau. En transversalité avec les services du Département, la BCA sera associée à l'instruction technique des dossiers de demande de financement en investissement et à la co-construction des Pactes Culturels de Territoire.



28. Voir dispositif du Département des Côtes d'Armor : <https://bit.ly/3Rqdu6P>

AXE STRATÉGIQUE 4 ENGAGER UNE ACTION CULTURELLE EN FAVEUR DE L'ÉLARGISSEMENT DES PUBLICS ET DE LA MÉDIATION

La conquête des publics et la médiation sont essentielles afin d'assurer une péréquation territoriale en matière de lecture publique. L'accès à la connaissance, à l'information et aux œuvres de l'esprit doit être facilité pour chaque Costarmoricain et chaque Costarmoricaine. L'action culturelle et la médiation permettent d'attirer de nouveaux publics et de s'adresser aux publics spécifiques, notamment de la petite enfance et adolescent. La politique départementale de lecture publique doit placer l'élargissement des publics au cœur de son intention en matière d'action culturelle et de médiation.

AXE OPÉRATIONNEL 4.1 RENFORCER L'OFFRE D'ACTION CULTURELLE EN MATIÈRE DE LECTURE PUBLIQUE ET SA DIFFUSION AUPRÈS DES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL

En milieu rural, les bibliothèques constituent souvent les seuls lieux de diffusion culturelle. Le rôle du Département est ainsi essentiel pour inciter les équipes des bibliothèques à s'emparer de l'action et de la médiation culturelle, avec les partenaires culturels, scientifiques et éducatifs, et avec l'objectif de positionner les bibliothèques comme des outils de développement culturel sur les territoires costarmoricains. Dans ce champ spécifique de la médiation culturelle, il apparaît primordial de proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales [...] ²⁹ de manière adaptée au territoire départemental.

<p>ACTION 4.1.1 ÉVALUER LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'ACTION CULTURELLE EN MATIÈRE DE LECTURE PUBLIQUE</p>	<p>La BCA conduira un diagnostic des besoins en action culturelle autour du livre et de la lecture sur le territoire départemental, des outils d'animation, des expositions, des dispositifs d'action culturelle de la BCA, de leurs modes de desserte et un parangonnage auprès des autres départements. Il s'agira ensuite de croiser les données issues du réseau départemental, des dispositifs de la BCA et de l'échelon national afin de dresser un état des lieux de la politique départementale d'action culturelle en matière de lecture publique.</p>
<p>ACTION 4.1.2 DÉFINIR, FORMALISER ET METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D'ACTION CULTURELLE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE LECTURE PUBLIQUE</p>	<p>Sur base de l'évaluation de la politique départementale d'action culturelle en matière de lecture publique, la BCA conduira une démarche participative de conception d'une politique d'action culturelle en matière de lecture publique à l'échelle départementale et formalisera un document de politique d'action culturelle et un catalogue d'action culturelle en matière de lecture publique. La politique d'action culturelle en matière de lecture publique intégrera la valorisation des outils d'animation, des expositions et des dispositifs d'action culturelle. Une attention particulière sera portée à la proposition de rencontres d'artistes en bibliothèque, à la valorisation des autrices et des auteurs locaux, à une médiation renouvelée autour des collections musicales et audiovisuelles, au développement du jeu et du jeu vidéo en bibliothèque, à l'accompagnement des transitions environnementales, citoyennes et sociales en bibliothèque, à la proposition de dispositifs d'éducation artistique et culturelle, à la création d'un répertoire de ressources culturelles et de partenaires potentiels. Des conventions seront établies entre le Conseil départemental et les communes dans le cadre des actions culturelles proposées par la BCA.</p>

29. Loi n°2021 – 1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, article 10 : <https://bit.ly/3RDe2ps>

AXE OPÉRATIONNEL 4.2 FORMER LE RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE À LA MÉDIATION ET À L'ÉLARGISSEMENT DES PUBLICS

80 % des bibliothèques costarmoricaines ne disposent pas de personnel qualifié et 60 % d'entre elles n'existent que par l'engagement de collaborateurs occasionnels³⁰. Dans ce contexte, il apparaît essentiel de contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements³¹ en matière de médiation et d'élargissement des publics.

ACTION 4.2.1 DÉVELOPPER ET DÉPLOYER UNE OFFRE DE FORMATION EN MATIÈRE DE MÉDIATION ET D'ÉLARGISSEMENT DES PUBLICS À DESTINATION DES PROFESSIONNELS ET DES COLLABORATEURS OCCASIONNELS DES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL

La BCA évaluera les besoins de formation des professionnels et des collaborateurs occasionnels du réseau en matière de médiation et d'élargissement des publics et proposera, au sein du catalogue annuel de formation, des sessions de formation spécifique en fonction des besoins de formation identifiés. Ces sessions spécifiques seront conçues en complémentarité avec les acteurs territoriaux de la formation (CNFPT, Livre et Lecture en Bretagne, Centre de Formation aux Carrières des Bibliothèques, Association des Bibliothèques de France). Les formations seront délocalisées autant que possible sur les territoires. Des formations dédiées à la médiation et à l'élargissement des publics pourront être organisées de manière croisée entre les personnels des bibliothèques et des services en lien avec les publics de la petite enfance, scolaires et périscolaires. Une transversalité pourra être ici établie avec les services Protection Maternelle Infantile, Education, Enfance Famille et Jeunesse du Département.

AXE OPÉRATIONNEL 4.3 ÉLARGIR L'ACCÈS DES PUBLICS AU LIVRE ET À LA LECTURE

15,4 % des Costarmoricains sont inscrits dans les bibliothèques du territoire départemental, ce qui représente une part légèrement inférieure à la moyenne nationale (16%)³². Capter les publics et les non-publics constitue un enjeu primordial pour les bibliothèques costarmoricaines. Dans ce contexte, il apparaît essentiel d'élargir l'offre d'action culturelle de la BCA en portant des projets en transversalité avec les acteurs du champ culturel, éducatif et scientifique, en intervenant auprès de l'ensemble des acteurs du livre et de la lecture et en s'appuyant sur les dispositifs de l'État.

ACTION 4.3.1 CO-CONSTRUIRE ET COORDONNER DES PARTENARIATS TRANSVERSAUX AVEC LES ACTEURS DU CHAMP CULTUREL, ÉDUCATIF ET SCIENTIFIQUE EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La BCA identifiera, formalisera et coordonnera des partenariats avec des acteurs du champ culturel, éducatif et scientifique, lesquels seront intégrés à la politique départementale d'action culturelle en matière de lecture publique. Ces partenariats donneront lieu à des dispositifs d'éducation artistique et culturelle qui figureront dans le catalogue d'action culturelle de la BCA. Une attention particulière sera portée au développement de projets d'éducation artistique et culturelle permettant d'intégrer les publics de la petite enfance et des collèves, ainsi qu'au pilotage de projets d'éducation scientifique. Une transversalité pourra être ici établie avec les services Protection Maternelle Infantile, Education, Enfance Famille et Jeunesse du Département. Les dispositifs de l'État, tel que le Contrat Départemental Lecture Itinérance³³ (permettant de mener une action culturelle en transversalité et en réseau) et la labellisation Premières Pages³⁴ (permettant de mener des actions autour du livre et de la parentalité en faveur de la petite enfance), pourront être mobilisés. Un partenariat avec l'Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle pourra être établi.

32. Enquête sur les publics et les usages des bibliothèques municipales, Ministère de la Culture, 2016 : <https://bit.ly/3QgHK2A>

33. Voir le dispositif du Contrat Départemental Lecture Itinérance du Ministère de la Culture : <https://bit.ly/3BmlYoU>

34. Voir le label Premières Pages du Ministère de la Culture : <https://bit.ly/3cQR3JO>

<p>ACTION 4.3.2 PROMOUVOIR LES ACTEURS LOCAUX DU LIVRE ET DE LA LECTURE</p>	<p>La BCA conduira un recensement annuel des acteurs du livre et de la lecture sur le territoire départemental et publiera chaque année les chiffres-clés du livre et de la lecture en Côtes d’Armor. Par ailleurs, la BCA pilotera l’aide départementale aux manifestations littéraires. Cette aide sera adressée aux associations, collectivités territoriales et établissements publics organisant des événements consacrés au livre et à la lecture qui contribuent à la structuration et à la valorisation de la chaîne du livre, au développement de la lecture publique, à la diversification des publics et des partenariats, et à l’implication des acteurs locaux (culturels, scientifiques, éducatifs et sociaux). La BCA instruira les dossiers de demande d’aide aux manifestations littéraires, et ce en lien avec les co-financeurs des dites manifestations, suivra les dossiers approuvés et évaluera les manifestations afférentes. Enfin, une réflexion sur la stratégie d’intervention du Département en matière de promotion des auteurs locaux sera menée.</p>
<p>ACTION 4.3.3 PILOTER LE PRIX LOUIS-GUILLOUX</p>	<p>La BCA pilotera le prix Louis Guilloux et en fera un véritable levier de développement de la lecture publique sur le territoire départemental. Le prix Louis Guilloux, créé en 1983 et remanié en 2018, est le prix littéraire et citoyen des lecteurs et lectrices des bibliothèques, médiathèques et réseaux de bibliothèques du département des Côtes d’Armor. Le prix vise à soutenir les acteurs de la chaîne du livre et de la lecture, à élargir les littératures aux publics, et capter les publics éloignés de la lecture. Le prix récompense et encourage une œuvre littéraire choisie par les lecteurs des Côtes d’Armor parmi une sélection d’ouvrages de la rentrée littéraire d’hiver établie par un comité de sélection significatif de la filière du livre et de la lecture. Les lauréats du Prix ont vocation à venir rencontrer les publics, élèves des collèges et lecteurs des bibliothèques du département, qui peuvent ainsi bénéficier de la venue d’auteurs et d’autrices de renommée nationale dans leurs établissements. La BCA constituera le comité de sélection du prix et lancera un appel à participation auprès des bibliothèques et réseaux de lecture publique du territoire départemental dont les lecteurs constitueront le jury citoyen du prix. La BCA coordonnera la présélection des ouvrages concourant pour le prix et organisera, en lien avec divers services du Département, une conférence de presse de lancement du prix. Des rencontres de lancement du prix seront organisées dans les bibliothèques et réseaux participants. Par ailleurs, des actions de médiation autour du livre et de la lecture et des dispositifs d’éducation artistique et culturelle seront coordonnés pour valoriser la sélection des ouvrages du prix et la figure de Louis Guilloux auprès du jury citoyen et des élèves des collèges. La BCA organisera la délibération finale du jury citoyen, la cérémonie de remise du prix. Une réflexion sur une déclinaison du prix dédiée à la littérature jeunesse sera éventuellement amorcée.</p>



AXE STRATÉGIQUE 5 ÊTRE LEVIER D'INNOVATION SOCIALE, NUMÉRIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Les bibliothèques constituent aujourd'hui des leviers d'inclusion en favorisant l'accessibilité, en facilitant le lien culture-solidarités humaines et en se positionnant à l'interface des enjeux sociaux, numériques et environnementaux. La politique départementale de développement de la lecture publique contribuera aux efforts d'innovation sociale, numérique et environnementale poursuivis par le Département.

AXE OPÉRATIONNEL 5.1 RENFORCER LE LIEN LECTURE PUBLIQUE – SOLIDARITÉS HUMAINES

Selon la loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, « les bibliothèques des collectivités territoriales contribuent à la réduction de l'illettrisme [...] » et « [...] coopèrent avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires »³⁵. La BCA continuera à faciliter l'accès à la lecture pour tous en veillant à élargir ses actions en transversalité avec le pôle Solidarités du Conseil départemental, avec les Maisons du Département et avec les acteurs sociaux du territoire départemental. La BCA s'appuiera sur les dispositifs de l'État, notamment sur le Contrat Départemental Lecture Itinérance³⁶ et l'appel à projets Culture – Santé³⁷, pour enrichir son offre en direction des publics éloignés du livre et de la lecture. Il s'agira d'encourager et de renforcer l'implication des bibliothèques du territoire départemental en direction des publics prioritaires.

ACTION 5.1.1 CONDUIRE UN DIAGNOSTIC DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DU LIVRE ET DE LA LECTURE ET DES LIENS CULTURE – SOLIDARITÉS HUMAINES DANS CHAQUE EPCI

La BCA conduira un diagnostic des publics éloignés du livre et de la lecture sur les territoires intercommunaux du département. Les partenariats existants entre acteurs du champ culturel et des solidarités humaines seront examinés. Une attention particulière sera portée aux publics en situation de handicap, en situation de précarité sociale et en perte d'autonomie. Les Maisons du Département et les acteurs du champ des solidarités humaines seront associés à l'étude.

ACTION 5.1.2 DÉFINIR, FORMALISER ET METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITÉ EN FAVEUR DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DU LIVRE ET DE LA LECTURE

Sur base de l'évaluation des publics éloignés, la BCA concevra et formalisera une politique d'accessibilité en direction des publics éloignés du livre et de la lecture à l'échelle départementale. La politique d'accessibilité en direction des publics éloignés du livre et de la lecture pourra être portée en transversalité avec les services des solidarités humaines (développement social, enfance famille, personnes âgées et handicapées, mineurs et familles étrangères) et les Maisons du Département. Une attention particulière sera portée aux publics en situation de handicap, en situation de précarité sociale, en parcours d'insertion et en perte d'autonomie. Enfin, sur le modèle du dispositif d'État Culture – Santé, des appels à projets lecture publique – solidarités humaines pourraient être lancés et suivis, dans leur mise en œuvre, par la BCA. Des conventions seront établies entre le Conseil départemental et les communes dans le cadre des actions d'accessibilité en direction des publics éloignés du livre et de la lecture proposées par la BCA.

35. Loi n°2021 – 1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, articles 1 et 7: <https://bit.ly/3AXatnt>

36. Voir Contrat Départemental Lecture Itinérance 2019 - 2021: <https://bit.ly/3TOJMVT>

37. Voir appel à projets Culture – Santé du Ministère de la Culture: <https://bit.ly/3NwSSsf>

<p>ACTION 5.1.3 DÉVELOPPER ET DÉPLOYER UNE OFFRE DE FORMATION EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ EN FAVEUR DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DU LIVRE ET DE LA LECTURE À DESTINATION DES PROFESSIONNELS ET DES COLLABORATEURS OCCASIONNELS DES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL</p>	<p>La BCA évaluera les besoins de formation des professionnels et des collaborateurs occasionnels du réseau et des professionnels des services des solidarités humaines du Département (développement social, insertion, enfance famille, personnes âgées et handicapées, mineurs et familles étrangères) en matière d'accessibilité en direction des publics éloignés du livre et de la lecture et proposera, au sein du catalogue annuel de formation, des sessions de formation spécifique en fonction des besoins de formation identifiés. Ces sessions spécifiques seront conçues en complémentarité avec les acteurs territoriaux de la formation (CNFPT, Livre et Lecture en Bretagne, Centre de Formation aux Carrières des Bibliothèques, Association des Bibliothèques de France). Les formations seront délocalisées autant que possible sur les territoires et dans les Maisons du Département. Les formations dédiées à l'accessibilité en direction des publics éloignés du livre et de la lecture pourront être croisées avec les personnels des bibliothèques et des services des solidarités humaines.</p>
<p>ACTION 5.1.4 DÉVELOPPER DES FONDS ET DES OUTILS SPÉCIFIQUES AUX PUBLICS ÉLOIGNÉS DU LIVRE ET DE LA LECTURE</p>	<p>Dans le cadre de sa politique d'accessibilité en direction des publics éloignés du livre et de la lecture, la BCA développera des collections et des outils spécifiques (matériel d'animation, expositions, matériel numérique) dédiés aux publics éloignés du livre et de la lecture. La politique d'accessibilité en direction des publics éloignés du livre et de la lecture intégrera la valorisation de ces fonds et outils spécifiques.</p>

PRIX



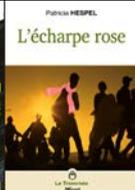
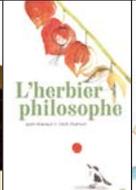
facile
à lire

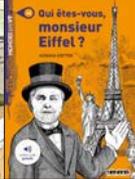
2023

BRETAGNE

Votre bibliothèque participe au Prix
« Facile à lire » Bretagne 2023

> 8 livres sont en compétition :



VOTEZ POUR VOTRE LIVRE PRÉFÉRÉ !

facilealirebretagne.wordpress.com

AXE OPÉRATIONNEL 5.2 FAVORISER L'INCLUSION NUMÉRIQUE	
Selon la loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, « les bibliothèques des collectivités territoriales contribuent à la réduction [...] de l'illectronisme » ³⁸ . La BCA accompagnera les bibliothèques du réseau départemental à utiliser les outils numériques, à s'approprier la culture digitale, à la déployer sur leurs territoires et à en questionner les grands enjeux.	
ACTION 5.2.1 RENFORCER ET DÉPLOYER L'OFFRE DE FORMATION EN MATIÈRE DE MÉDIATION NUMÉRIQUE, D'UTILISATION DES RESSOURCES NUMÉRIQUES ET DES OUTILS NUMÉRIQUES À DESTINATION DES PROFESSIONNELS ET DES COLLABORATEURS OCCASIONNELS DES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL	La BCA évaluera les besoins de formation des professionnels et des collaborateurs occasionnels du réseau en matière de médiation numérique, d'utilisation des ressources numériques et des outils numériques et proposera, au sein du catalogue annuel de formation, des sessions de formation spécifique en fonction des besoins de formation identifiés. Ces sessions spécifiques seront conçues en complémentarité avec les acteurs territoriaux de la formation (CNFPT, Livre et Lecture en Bretagne, Centre de Formation aux Carrières des Bibliothèques, Association des Bibliothèques de France). Les formations seront délocalisées autant que possible sur les territoires.
ACTION 5.2.2 DÉVELOPPER ET DÉPLOYER UNE OFFRE D'INGÉNIERIE TERRITORIALE EN MATIÈRE DE MÉDIATION NUMÉRIQUE ET D'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION À DESTINATION DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES ET DES RÉSEAUX INTERCOMMUNAUX DE LECTURE PUBLIQUE	La BCA formalisera, diffusera et déploiera une offre d'ingénierie en matière d'accompagnement de projets de médiation numérique et d'actions d'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) portés en réseau de bibliothèques. Les actions d'EMI pourront concerner l'utilisation de sites de vérification des faits, des ateliers EMI en bibliothèque ou encore des résidences de journalistes sur un territoire intercommunal. Un guide EMI pourra être élaboré par la BCA. Ces projets seront articulés à l'offre de prêt de matériel d'animation numérique de la BCA dont la visibilité sera étendue. Une attention pourra être portée sur la nécessité de partenariats locaux avec les acteurs de la médiation numérique sur le territoire, les espaces et les tiers lieux numériques.
ACTION 5.2.3 DÉFINIR, FORMALISER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME NUMÉRIQUE VIA UNE LABELLISATION BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE DE RÉFÉRENCE (BNR) ³⁹	La BCA concevra un éventuel programme numérique à l'échelle départementale qui soit complémentaire avec les territoires intercommunaux et capable de proposer aux usagers des collections et des services numériques de premier plan. Il s'agira d'impacter les publics en matière d'accessibilité numérique, de médiation et de formation au numérique ; de développer une offre de collections et de services numériques ; de faire évoluer les pratiques professionnelles ; et d'assurer un rayonnement territorial. Les dispositifs étatiques en matière de développement numérique pourraient être mobilisés. Ainsi, un projet de labellisation BNR pourrait être formalisé et mis en œuvre par la BCA.
ACTION 5.2.4 ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DANS LES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL VIA LES CONVENTIONS PARTENARIALES	La BCA proposera, dans les conventions partenariales établies dans le cadre des actions 1.1.1 et 3.1.1 entre le Conseil Départemental et les collectivités, des objectifs en matière de développement numérique pour chaque établissement selon son niveau d'intégration au sein du réseau départemental. Des référents numériques seront désignés dans chaque bibliothèque du réseau départemental. Une évaluation annuelle du niveau de développement numérique de chaque bibliothèque sera menée par la BCA, et ce sur base de l'enquête annuelle sur les bibliothèques municipales publiée par le Ministère de la Culture ⁴⁰ . Une évaluation approfondie du niveau de développement numérique de chaque bibliothèque sera menée par la BCA toutes les trois années, et ce sur base des critères nationaux de la typologie des bibliothèques et en lien avec les conventions partenariales.

38. Loi n°2021 – 1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, articles 1 : <https://bit.ly/3Rq8BKK>

39. Voir le programme des bibliothèques numériques de référence du Ministère de la Culture : <https://bit.ly/3fAdbZc>

40. Voir dispositif d'enquête sur les bibliothèques municipales du Ministère de la Culture : <https://bit.ly/3qiJQV6>

AXE OPÉRATIONNEL 5.3 ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE EN BIBLIOTHÈQUE	
L'enjeu écologique est fort au sein de la filière du livre. La BCA favorisera les actions contribuant au développement durable dans le champ de la lecture publique. Il s'agira d'optimiser l'impact environnemental du prêt de livre et d'encourager les bibliothèques du territoire à jouer un rôle dans la réalisation des objectifs de développement durable fixés par l'Agenda 2030 ⁴¹ .	
ACTION 5.3.1 CONDUIRE UN DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DE LA BCA	La BCA conduira un diagnostic environnemental de son activité, incluant une analyse bâtiminaire et une analyse de l'impact environnemental de son activité. Un parangonnage auprès de bibliothèques certifiées vertes sera conduit. Il s'agira ensuite de croiser les données issues des dispositifs de la BCA et de l'échelon national afin de dresser un état des lieux de l'impact environnemental de la BCA.
ACTION 5.3.2 DÉFINIR, FORMALISER ET METTRE EN ŒUVRE UNE CHARTE ENVIRONNEMENTALE	La BCA identifiera et mettra en oeuvre des actions concrètes en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable fixés par l'Agenda 2030, incluant une charte de l'équipement des documents (incluant les dispositions en matière d'usage de couverture plastique pour les documents), une politique de don des documents désherbés et une organisation de l'activité à faible impact environnemental.
ACTION 5.3.3 RENFORCER ET DÉPLOYER L'OFFRE DE FORMATION EN MATIÈRE DE LECTURE PUBLIQUE DURABLE À DESTINATION DES ÉLUS, DES PROFESSIONNELS ET DES COLLABORATEURS OCCASIONNELS DES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL	La BCA proposera, au sein du catalogue annuel de formation, des sessions de formation spécifique en matière de lecture publique durable à destination des élus et des équipes des bibliothèques du territoire départemental. Ces sessions spécifiques seront conçues en complémentarité avec les acteurs territoriaux de la formation (CNFPT, Livre et Lecture en Bretagne, Centre de Formation aux Carrières des Bibliothèques, Association des Bibliothèques de France). Les formations seront délocalisées autant que possible sur les territoires.
ACTION 5.3.4 PROPOSER DES ACTIONS DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DE LA LECTURE PUBLIQUE DURABLE	La BCA concevra des actions pour développer la lecture publique durable sur le territoire départemental. Il s'agira d'encourager les bibliothèques costarmoricaines à œuvrer pour la diminution de leur impact environnemental, que ce soit du point de vue bâtiminaire, du circuit du document, de la médiation ou des services à l'utilisateur. Par ailleurs, des actions de médiation autour de l'enjeu environnemental et des dispositifs d'éducation à l'éco-citoyenneté pourront être coordonnés pour valoriser la lecture publique durable auprès des élus et du grand public.

41. Voir L'Agenda 2030 en France : <https://bit.ly/3BkWtFr>



VI – CALENDRIER, SUIVI ET ÉVALUATION

Le schéma de développement de la lecture publique sera mis en œuvre de 2022 à 2027.

La BCA en assurera la coordination et la mise en œuvre conformément au calendrier de mise en œuvre (Annexe 4).

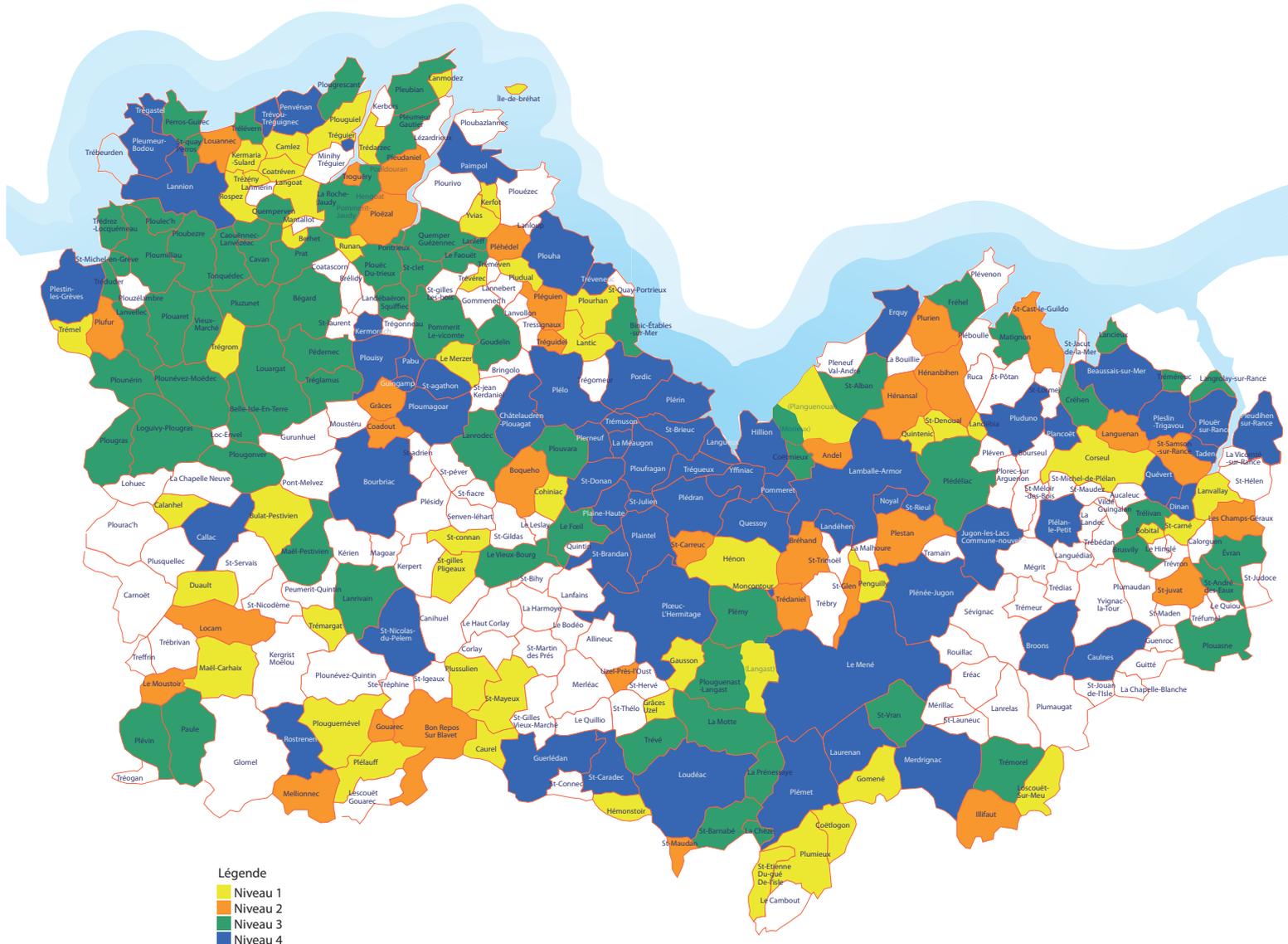
Un comité de pilotage, présidé par le vice-président délégué à la Culture et aux Cultures de Bretagne, incluant des élu·es de la commission Citoyenneté, la direction générale du Département et la DRAC Bretagne, suivra la mise en œuvre dudit schéma. Le comité de pilotage se réunira de manière annuelle.

Une évaluation du schéma à mi-parcours et une évaluation finale seront conduites en interne sur la base des indicateurs associés à chacun des axes et des actions dans le plan de suivi-évaluation dudit schéma (Annexe 5).

Les bibliothèques du réseau départemental de lecture publique seront associées au suivi de la mise en œuvre dudit schéma et participeront à ses différentes phases d'évaluation.

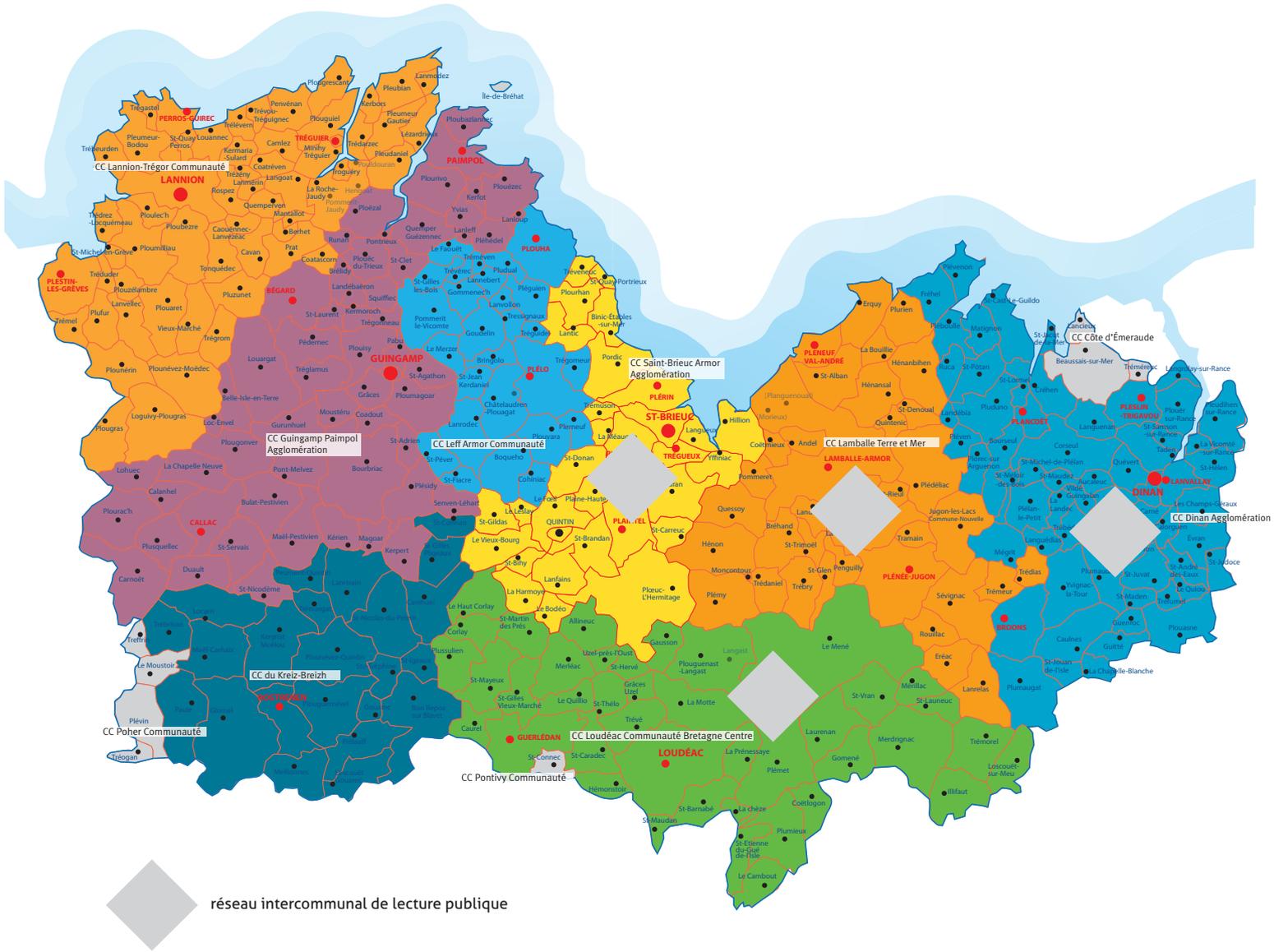
VII – ANNEXES

- ANNEXE 1 - CARTE COMMUNALE DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE



Source : Bibliothèques des Côtes d'Armor 2020

- ANNEXE 2 -
CARTE INTERCOMMUNALE DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE



- ANNEXE 3 - TYPOLOGIE DES BIBLIOTHÈQUES

Catégories ADBDP	Bibliothèques			Points lecture	Dépôts
	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2	Niveau 3		
Guide ADBDP	Bibliothèques		Bibliothèques relais	Autres dépôts tous publics	
Rapport SLL	Bibliothèques municipales		Relais	Antennes	
Crédits d'acquisition tous documents	CB1X1 2 € /hb	CB2X1 1 € /hb	CB3X1 0,5 € /hb	Deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères du niveau 3 sont respectés
Horaires d'ouverture	CB1X2 12h/semaine	CB2X2 8h/semaine	CB3X2 4h/semaine		
Personnel	CB1X3 1 agent cat.B filière culturelle/5 000hb 1 salarié qualifié 2 000 hb ⁽²⁾	CB2x3 1 salarié qualifié ⁽³⁾	CB3x3 Bénévoles qualifiés ⁽⁴⁾		
Surface	Local réservé à usage de bibliothèque				
	CB1x4 0,07 m ² / hb Puis, au moins 0.015m ² /hab au-dessus du seuil de 25000 habitants 100 m ²	CB2x4 0,04 m ² / hb Puis, au moins 0.015m ² /hab au-dessus du seuil de 25000 habitants	CB3x4 25 m ²		

(1) Les bibliothèques de niveau 1 correspondant aux normes de l'État : surface (dotation globale de décentralisation), crédits d'acquisitions (CNL).

(2) DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BDP. Un plein temps par tranche de 5 000 hb, ou, pour les villes de moins de 5000 hb, un temps plein de 4000 à 4 999 hb, un mi-temps de 2 000 à 3 999 hb, un tiers-temps en-dessous de 2 000 hb.

(3) DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BDP. Un plein temps à partir de 5 000 hb, un mi-temps de 2 000 à 4 999 hb, un tiers-temps en-dessous de 2 000 hb.

(4) Titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF ou cycle de formation de base dispensé par une BDP

Source : Ministère de la Culture 2017

- ANNEXE 4 -
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Activité	Calendrier					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
TRAVAUX PRÉPARATOIRES						
Vote du schéma						
Communication et appropriation du schéma par les territoires						
AXE STRATÉGIQUE 1 FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA PROFESSIONNALISATION ET LA MODERNISATION DES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL						
Axe opérationnel 1.1 Impulser une requalification territoriale des bibliothèques						
Action 1.1.1 : Établir de nouvelles conventions partenariales – <i>NOUVEAU</i>						
Action 1.1.2 : Développer et déployer une offre d'ingénierie territoriale à destination des bibliothèques communales						
Action 1.1.3 : Financer des projets de bibliothèques et de médiathèques via le dispositif départemental des Contrats de territoire						
Axe opérationnel 1.2 Accompagner la professionnalisation du réseau						
Action 1.2.1 : Renforcer et déployer l'offre de formation à destination des élus, des professionnels et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques du réseau départemental						
Action 1.2.2 : Accompagner la transition du bénévolat vers un engagement citoyen en bibliothèques via le dispositif départemental du Pass'Engagement et une Charte de l'engagement citoyen – <i>NOUVEAU</i>						
AXE STRATÉGIQUE 2 RENFORCER ET ADAPTER LES COLLECTIONS ET LEUR DIFFUSION AUX BESOINS DU TERRITOIRE						
Axe opérationnel 2.1 Maintenir une offre documentaire adaptée aux besoins du territoire						
Action 2.1.1 Évaluer les collections départementales de lecture publique – <i>NOUVEAU</i>						
Action 2.1.2 Définir, formaliser et mettre en œuvre une politique documentaire départementale – <i>NOUVEAU</i>						

Activité	Calendrier					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Axe opérationnel 2.2 Adapter le système de diffusion des collections aux besoins du territoire						
Action 2.2.1 Évaluer la desserte documentaire départementale – <i>NOUVEAU</i>						
Action 2.2.2 Définir, formaliser et mettre en œuvre une desserte documentaire départementale renouvelée						
Action 2.2.3 Réaménager les locaux de la BCA – <i>NOUVEAU</i>						
AXE STRATÉGIQUE 3 INCITER ET SOUTENIR LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX INTERCOMMUNAUX DE LECTURE PUBLIQUE						
Axe opérationnel 3.1 Accompagner la création et le développement des réseaux intercommunaux de lecture publique						
Action 3.1.1 Établir de nouvelles conventions partenariales – <i>NOUVEAU</i>						
Action 3.1.2 Développer et déployer une offre d'ingénierie territoriale à destination des réseaux intercommunaux de lecture publique.						
Action 3.1.3 Financer la création et le développement des réseaux intercommunaux de lecture publique via les dispositifs départementaux des Pactes Culturels de Territoire et des Contrats de territoire						
AXE STRATÉGIQUE 4 ENGAGER UNE ACTION CULTURELLE EN FAVEUR DE L'ÉLARGISSEMENT DES PUBLICS ET DE LA MÉDIATION						
Axe opérationnel 4.1 Renforcer l'offre d'action culturelle en matière de lecture publique et sa diffusion auprès des bibliothèques du réseau départemental						
Action 4.1.1 Évaluer la politique départementale d'action culturelle en matière de lecture publique – <i>NOUVEAU</i>						
Action 4.1.2 Définir, formaliser et mettre en œuvre une politique d'action culturelle départementale en matière de lecture publique						
Axe opérationnel 4.2 Former le réseau départemental de lecture publique à la médiation et à l'élargissement des publics						
Action 4.2.1 Développer et déployer une offre de formation en matière de médiation et d'élargissement des publics à destination des professionnels et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques du réseau départemental						

Activité	Calendrier					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Axe opérationnel 4.3 Élargir l'accès des publics au livre et à la lecture						
Action 4.3.1 Co-construire et coordonner des partenariats transversaux avec les acteurs du champ culturel, éducatif et scientifique en faveur de l'éducation artistique et culturelle – <i>NOUVEAU</i>						
Action 4.3.2 Promouvoir les acteurs locaux du livre et de la lecture						
Action 4.3.3 Piloter le prix Louis Guilloux						
AXE STRATÉGIQUE 5 ÊTRE LEVIER D'INNOVATION SOCIALE, NUMÉRIQUE ET ENVIRONNEMENTALE						
Axe opérationnel 5.1 Renforcer le lien lecture publique – social						
Action 5.1.1 Conduire un diagnostic des publics éloignés du livre et de la lecture et des liens culture – social dans chaque EPCI – <i>NOUVEAU</i>						
Action 5.1.2 Définir, formaliser et mettre en œuvre une politique départementale d'accessibilité en faveur des publics éloignés du livre et de la lecture – <i>NOUVEAU</i>						
Action 5.1.3 Développer et déployer une offre de formation en matière d'accessibilité en faveur des publics éloignés du livre et de la lecture à destination des professionnels et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques du réseau départemental						
Action 5.1.4 Développer des fonds et des outils spécifiques aux publics éloignés du livre et de la lecture						
Axe opérationnel 5.2 Favoriser l'inclusion numérique						
Action 5.2.1 Renforcer et déployer l'offre de formation en matière de médiation numérique, d'utilisation des ressources numériques et des outils numériques à destination des professionnels et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques du réseau départemental						
Action 5.2.2 Développer et déployer une offre d'ingénierie territoriale en matière de médiation numérique et d'éducation aux médias et à l'information à destination des bibliothèques communales et des réseaux intercommunaux de lecture publique						
Action 5.2.3 Définir, formaliser et mettre en œuvre un programme numérique via une labellisation Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) – <i>NOUVEAU</i>						
Action 5.2.4 Encourager le développement numérique dans les bibliothèques du réseau départemental via les conventions partenariales – <i>NOUVEAU</i>						

Activité	Calendrier					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Axe opérationnel 5.3 Accompagner la transition environnementale en bibliothèque						
Action 5.3.1 Conduire un diagnostic environnemental de la BCA – <i>NOUVEAU</i>						
Action 5.3.2 Définir, formaliser et mettre en œuvre une charte environnementale – <i>NOUVEAU</i>						
Action 5.3.3 Renforcer et déployer l'offre de formation en matière de lecture publique durable à destination des élus, des professionnels et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques du réseau départemental						
Action 5.3.4 Proposer des actions départementales en faveur de la lecture publique durable – <i>NOUVEAU</i>						



**- ANNEXE 5 -
PLAN DE SUIVI-ÉVALUATION**

Niveau de résultat	Indicateurs	Sources de vérification	Conditions de réussite
AXE STRATÉGIQUE 1			
FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA PROFESSIONNALISATION ET LA MODERNISATION DES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL			
Axe opérationnel 1.1 Impulser une requalification territoriale des bibliothèques	Indicateur 1.1 : % et nombre de bibliothèques du réseau départemental augmentant leur niveau de service	Enquête annuelle sur les bibliothèques municipales	Les élus locaux ont la volonté de développer les bibliothèques et la lecture publique sur leurs territoires.
Action 1.1.1 Établir de nouvelles conventions partenariales	Indicateur 1.1.1 : nombre de conventions partenariales	Conventions partenariales	
Action 1.1.2 Développer et déployer une offre d'ingénierie territoriale à destination des bibliothèques communales.	Indicateur 1.1.2 : nombre de bibliothèques communales accompagnées en ingénierie territoriale	Formulaires de demande d'ingénierie	
Action 1.1.3 Financer des projets de bibliothèques et de médiathèques via le dispositif départemental des Contrats de territoire	Indicateur 1.1.3 : nombre de projets de bibliothèques financés et volume financier total	Contrats de territoire	
Axe opérationnel 1.2 Accompagner la professionnalisation du réseau	Indicateur 1.2 : % et nombre de professionnels dans les bibliothèques du réseau départemental	Enquête annuelle sur les bibliothèques municipales	Les communes ont la capacité financière à soutenir l'emploi de professionnels dans leurs bibliothèques.
Action 1.2.1 Renforcer et déployer l'offre de formation à destination des élus, des professionnels et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques du réseau départemental	Indicateur 1.2.1 : nombre d'élus, de professionnels et de collaborateurs occasionnels des bibliothèques du réseau départemental formés	Attestations de formation	Les élus, les professionnels et les collaborateurs occasionnels des bibliothèques assistent aux formations.
Action 1.2.2 Accompagner la transition du bénévolat vers un engagement citoyen en bibliothèques via le dispositif départemental du Pass'Engagement et une Charte de l'engagement citoyen	Indicateur 1.2.2 : nombre de bénévoles engagés via le dispositif départemental du Pass'Engagement Indicateur 1.2.3 : nombre de Chartes de l'engagement citoyen signées	Contrats Pass'Engagement Chartes de l'engagement	Les citoyens souhaitent s'engager en bibliothèque.

Niveau de résultat	Indicateurs	Sources de vérification	Conditions de réussite
AXE STRATÉGIQUE 2			
RENFORCER ET ADAPTER LES COLLECTIONS ET LEUR DIFFUSION AUX BESOINS DU TERRITOIRE			
Axe opérationnel 2.1 Maintenir une offre documentaire adaptée aux besoins du territoire	Indicateur 2.1 : % de rotation des collections	Statistiques SIGB	Les élus locaux ont la volonté de développer les bibliothèques et la lecture publique sur leurs territoires.
Action 2.1.1 Évaluer les collections départementales de lecture publique.	Indicateur 2.1.1 : nombre d'évaluation menée	Rapport d'évaluation	
Action 2.1.2 Définir, formaliser et mettre en œuvre une politique documentaire départementale	Indicateur 2.1.2 : nombre de politique documentaire formalisée et mise en œuvre	Document de politique documentaire	
Axe opérationnel 2.2 Adapter le système de diffusion des collections aux besoins du territoire	Indicateur 2.1 : % de rotation des collections	Statistiques SIGB	
Action 2.2.1 Évaluer la desserte documentaire départementale.	Indicateur 2.2.1 : nombre d'évaluation menée	Rapport d'évaluation	
Action 2.2.2 Définir, formaliser et mettre en œuvre une desserte documentaire départementale renouvelée	Indicateur 2.2.2 : nombre de desserte documentaire formalisée et mise en œuvre	Document de desserte documentaire	
Action 2.2.3 Réaménager les locaux de la BCA.	Indicateur 2.2.3 : nombre d'accueils sur place	Planning de RDV	



Niveau de résultat	Indicateurs	Sources de vérification	Conditions de réussite
AXE STRATÉGIQUE 3			
INCITER ET SOUTENIR LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX INTERCOMMUNAUX DE LECTURE PUBLIQUE			
Axe opérationnel 3.1 Accompagner la création et le développement des réseaux intercommunaux de lecture publique	Indicateur 3.1 : % et nombre de réseaux intercommunaux de lecture publique à l'échelle départementale	Enquête annuelle sur les bibliothèques municipales, incluant les réseaux	Les EPCI sont en faveur d'une prise de compétence de coordination et/ou de gestion intercommunale de lecture publique.
Action 3.1.1 Établir de nouvelles conventions partenariales	Indicateur 3.1.1 : nombre de conventions partenariales	Conventions partenariales	
Action 3.1.2 Développer et déployer une offre d'ingénierie territoriale à destination des réseaux intercommunaux de lecture publique.	Indicateur 3.1.2 : nombre de réseaux accompagnés en ingénierie territoriale	Formulaires de demande d'ingénierie	
Action 3.1.3 Financer la création et le développement des réseaux intercommunaux de lecture publique via les dispositifs départementaux des Pactes Culturels de Territoire et des Contrats de territoire	Indicateur 3.1.3 : nombre de projets de réseaux financés et volume financier total	Contrats de territoire Pactes Culturels de Territoire	



Niveau de résultat	Indicateurs	Sources de vérification	Conditions de réussite
AXE STRATÉGIQUE 4			
ENGAGER UNE ACTION CULTURELLE EN FAVEUR DE L'ÉLARGISSEMENT DES PUBLICS ET DE LA MÉDIATION			
Axe opérationnel 4.1 Renforcer l'offre d'action culturelle en matière de lecture publique et sa diffusion auprès des bibliothèques du réseau départemental	Indicateur 4.1 : % de dispositifs et de projets d'action culturelle mobilisés	Catalogue d'action culturelle	Les élus locaux ont la volonté de développer les bibliothèques et la lecture publique sur leurs territoires.
Action 4.1.1 Évaluer la politique départementale d'action culturelle en matière de lecture publique	Indicateur 4.1.1 : nombre d'évaluation menée	Rapport d'évaluation	
Action 4.1.2 Définir, formaliser et mettre en œuvre une politique d'action culturelle départementale en matière de lecture publique	Indicateur 4.1.2 : nombre de politique d'action culturelle formalisée et mise en œuvre	Document de politique d'action culturelle	
Axe opérationnel 4.2 Former le réseau départemental de lecture publique à la médiation et à l'élargissement des publics	Indicateur 4.2 : nombre de professionnels et de collaborateurs occasionnels des bibliothèques du réseau départemental formés en matière de médiation et d'élargissement des publics	Attestations de formation	Les élus, les professionnels et les collaborateurs occasionnels des bibliothèques assistent aux formations.
Action 4.2.1 Développer et déployer une offre de formation en matière de médiation et d'élargissement des publics à destination des professionnels et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques du réseau départemental			
Axe opérationnel 4.3 Élargir l'accès des publics au livre et à la lecture	Indicateur 4.3 : nombre de publics touchés par les dispositifs d'élargissement de l'accès au livre et à la lecture	Rapports d'activité des manifestations	La situation sanitaire permet aux bibliothèques et à leurs partenaires de poursuivre leurs activités.
Action 4.3.1 Co-construire et coordonner des partenariats transversaux avec les acteurs du champ culturel, éducatif et scientifique en faveur de l'éducation artistique et culturelle	Indicateur 4.3.1 : nombre de partenariats transversaux coordonnés	Conventions partenariales	Les partenaires du champ culturel, éducatif et scientifique participent au schéma.
Action 4.3.2 Promouvoir les acteurs locaux du livre et de la lecture	Indicateur 4.3.2 : nombre de manifestations littéraires soutenues	Rapports CP	Les porteurs de manifestation littéraire poursuivent leurs activités.
Action 4.3.3 Piloter le prix Louis Guilloux	Indicateur 4.3.3 : nombre de bibliothèques, de réseaux et de lecteurs participant au prix Louis Guilloux	Bilan annuel du prix	Les élus locaux ont la volonté de développer les bibliothèques et la lecture publique sur leurs territoires.

Niveau de résultat	Indicateurs	Sources de vérification	Conditions de réussite
AXE STRATÉGIQUE 5			
ÊTRE LEVIER D'INNOVATION SOCIALE, NUMÉRIQUE ET ENVIRONNEMENTALE			
Axe opérationnel 5.1 Renforcer le lien lecture publique – social	Indicateur 5.1 : % de dispositifs et de projets lecture publique – social mis en œuvre	Catalogue d'accessibilité	Les élus locaux ont la volonté de développer les bibliothèques et la lecture publique sur leurs territoires.
Action 5.1.1 Conduire un diagnostic des publics éloignés du livre et de la lecture et des liens culture – social dans chaque EPCI	Indicateur 5.1.1 : nombre d'évaluation menée	Rapport d'évaluation	
Action 5.1.2 Définir, formaliser et mettre en œuvre une politique départementale d'accessibilité en faveur des publics éloignés du livre et de la lecture	Indicateur 5.1.2 : nombre de politique d'accessibilité formalisée et mise en œuvre	Document de politique d'accessibilité	
Action 5.1.3 Développer et déployer une offre de formation en matière d'accessibilité en faveur des publics éloignés du livre et de la lecture à destination des professionnels et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques du réseau départemental	Indicateur 5.1.3 : nombre de professionnels et de collaborateurs occasionnels des bibliothèques du réseau départemental formés en matière d'accessibilité en faveur des publics éloignés du livre et de la lecture	Attestations de formation	
Action 5.1.4 Développer des fonds et des outils spécifiques aux publics éloignés du livre et de la lecture	Indicateur 5.1.4 : nombre de fonds et d'outils spécifiques développés	Attestations de formation	
Axe opérationnel 5.2 Favoriser l'inclusion numérique	Indicateur 5.2 : % de dispositifs et de projets d'inclusion numérique mis en œuvre	Catalogue d'inclusion numérique	Les élus locaux ont la volonté de développer les bibliothèques et la lecture publique sur leurs territoires.
Action 5.2.1 Renforcer et déployer l'offre de formation en matière de médiation numérique, d'utilisation des ressources numériques et des outils numériques à destination des professionnels et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques du réseau départemental	Indicateur 5.2.1 : nombre de professionnels et de collaborateurs occasionnels des bibliothèques du réseau départemental formés en matière de médiation numérique, d'utilisation des ressources numériques et des outils numériques	Attestations de formation	Les élus, les professionnels et les collaborateurs occasionnels des bibliothèques assistent aux formations.

Niveau de résultat	Indicateurs	Sources de vérification	Conditions de réussite
Action 5.2.2 Développer et déployer une offre d'ingénierie territoriale en matière de médiation numérique et d'éducation aux médias et à l'information à destination des bibliothèques communales et des réseaux intercommunaux de lecture publique	Indicateur 5.2.2 : nombre de bibliothèques communales accompagnées en matière de médiation numérique et d'éducation aux médias et à l'information	Formulaires de demande d'ingénierie	Les élus locaux ont la volonté de développer les bibliothèques et la lecture publique sur leurs territoires.
Action 5.2.3 Définir, formaliser et mettre en œuvre un programme numérique via une labellisation Bibliothèque Numérique de Référence (BNR)	Indicateur 5.2.3 : nombre de projet BNR formalisé et mis en œuvre	Convention projet BNR	Le dispositif BNR est disponible dans le temps.
Action 5.2.4 Encourager le développement numérique dans les bibliothèques du réseau départemental via les conventions partenariales	Indicateur 5.2.4 : % et nombre de bibliothèques du réseau départemental augmentant leur niveau de service en matière de développement numérique	Enquête annuelle sur les bibliothèques municipales	Les élus locaux ont la volonté de développer les bibliothèques et la lecture publique sur leurs territoires.
Axe opérationnel 5.3 Accompagner la transition environnementale en bibliothèque	Indicateur 5.3 : nombre de bibliothèques vertes en Côtes d'Armor	Enquête annuelle sur les bibliothèques municipales	Les élus locaux ont la volonté de développer les bibliothèques et la lecture publique sur leurs territoires.
Action 5.3.1 Conduire un diagnostic environnemental de la BCA	Indicateur 5.3.1 : nombre d'évaluation menée	Rapport d'évaluation	La continuité de service public est compatible avec la transition environnementale.
Action 5.3.2 Définir, formaliser et mettre en œuvre une charte environnementale	Indicateur 5.3.2 : nombre de charte environnementale formalisée et mise en œuvre	Document de charte environnementale	
Action 5.3.3 Renforcer et déployer l'offre de formation en matière de lecture publique durable à destination des élus, des professionnels et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques du réseau départemental	Indicateur 5.3.3 : nombre d'élus, de professionnels et de collaborateurs occasionnels des bibliothèques du réseau départemental formés en matière de lecture publique durable	Attestations de formation	Les élus, les professionnels et les collaborateurs occasionnels des bibliothèques assistent aux formations.
Action 5.3.4 Proposer des actions départementales en faveur de la lecture publique durable	Indicateur 5.3.4 : nombre d'actions départementales en faveur de la lecture publique durable proposées	Fiches-actions	Les élus locaux ont la volonté de développer les bibliothèques et la lecture publique sur leurs territoires.



Romans adulte

BD adulte
BT oadourien



Département des Côtes d'Armor

Direction de la Culture et du Patrimoine culturel
9 place du Général de Gaulle CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

